

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Commune de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SÉANCE du 03 juin 2026

Nombre de membres :

en exercice : 15 L'an deux mille vingt-six,
présents : 12 le 03 juin à 19 heures 00,
votants : 15 le conseil municipal de la commune de MÉZENS, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Lucie
DUCOS, Maire.
Date de convocation : 27/05/2026

Présents : DUCOS Lucie, KLEIBER Didier, PONS-GRES Stéfan, OUDART Stacie, CARRETTA Isabelle,
VOISIN Eric, QUERUEL Grégory, ROSSI Delphine, DUPUY Elsa, MILLET Anthony, ROUSSEAU Rémi,
MERCADIER Laly ;

Absent et excusé :

Représentés : SICARD Christian représenté par MERCADIER Laly, FAVAREL Jean-Luc représenté par
DUCOS Lucie, PADILLA-DEFFAUX Virginie représentée par PONS-GRES Stéfan ;

Secrétaire de séance : ROSSI Delphine

**Objet de la délibération : Adhésion au groupement de commandes pour les accords-
cadres à bons de commande relatifs aux fournitures de voirie**

DEL2026_29

Exposé des motifs

Madame le Maire explique que depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type d'accords-cadres seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

APPROUVE la participation de la commune au groupement pour les accords-cadres suivants :

- Lot n°1 – Produits composites pour le revêtement
- Lot n°2 – Liants hydrocarbures
- Lot n° 3 – Gravillons classe B
- Lot n° 4 – Granulats et matériaux naturels
- Lot n° 5 – Fourniture VRD
- Lot n° 6 – Bétons

APPROUVE la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

AUTORISE Madame le Maire, ou toute personne qu'elle aura désignée, à signer cette convention,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16 JUIN 2026

ID : 081-218101640-20260603-2026_29-DE

Bescher
Levraut

AUTORISE Madame le Maire, à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

DÉSIGNE la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

Le Maire,



Lucie DUCOS



Le Secrétaire,

Delphine ROSSI

